

A propos des normes de radioprotection

Actuellement les normes et doses limites d'exposition, que ce soit pour l'exposition du public ou des travailleurs du nucléaire à la radioactivité sont exprimées en mSv et tiennent compte essentiellement de l'exposition à la radioactivité ARTIFICIELLE qui est presque toujours (même pour un certain nombre de travailleurs du nucléaire) bien plus faible que l'exposition à la radioactivité NATURELLE généralement bien plus élevée.

Afin de mieux protéger les populations, l'AEPN demande donc qu'à partir de maintenant, dans l'avenir, les normes édictées tiennent compte A LA FOIS de TOUTES les causes d'exposition à la radioactivité, sans en exclure aucune, naturelle ou artificielle et sans exclure certains radioéléments tels que le Polonium 210 qui contribue de manière importante à l'exposition totale.

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises en ce sens ces derniers temps dans des congrès ou réunions, en particulier auprès des instances de radioprotection. Le public serait bien mieux protégé si TOUTES les causes d'exposition étaient prises en considération dans les normes d'exposition. Il n'y a aucune raison d'en exclure certaines. Le raisonnement qui consiste à ne raisonner QUE sur la radioactivité ARTIFICIELLE en considérant comme négligeable et en laissant de côté la radioactivité NATURELLE (généralement bien plus importante, qu'il ne faut donc pas négliger) est un raisonnement tronqué qui ne repose sur aucune logique.

C'est le total de l'exposition à la radioactivité NATURELLE + ARTIFICIELLE qui doit être surveillé et ne pas approcher ou dépasser les doses pouvant être dangereuses pour la santé (avec un coefficient de sécurité important bien entendu).

Ceci impliquera un changement important des mentalités et des méthodes qui ont cours actuellement dans le domaine de la radioprotection, mais contribuera in fine à BIEN MIEUX PROTEGER aussi bien le public que les travailleurs contre les effets indésirables de l'exposition aux fortes doses de radioactivité, quelle qu'en soit l'origine, naturelle ou artificielle.

Je note avec satisfaction que les différentes réglementations nationales ainsi que la CIPR (Commission Internationale de Protection contre les Radiations), organisme chargé d'édicter les normes et recommandations au niveau international, évoluent progressivement sur ces sujets depuis ces dernières années, mais il reste encore du chemin à parcourir pour mieux protéger le public et les travailleurs.

Bruno Comby

Président de l'AEPN
Association des Ecologistes Pour le Nucléaire
